



PRÉSERVER LES REVENUS DU DIRIGEANT D'ENTREPRISE EN CAS DE PERTE D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Dans un environnement économique incertain où le risque d'impayé est très présent, et la concurrence chaque jour plus forte, les dirigeants ne sont pas à l'abri d'un incident de parcours. Mais à la différence des salariés, la très grande majorité ne peut prétendre à la protection prévue par « pôle emploi » en cas de chômage.

Alors, quelles solutions pour vos clients dirigeants pour s'assurer d'un revenu financier en cas de « perte d'emploi » et préserver ainsi leur capacité de rebond ?

C'est pour faire face à ce type de risque, que la GSC (Garantie Sociale du Chef d'entreprise) a été créée il y a 30 ans par trois organisations patronales (MEDEF, CPME et UPA).

Enjeu de la formation

- Permettre aux collaborateurs des cabinets d'expertise comptable de sensibiliser les dirigeants d'entreprise sur les risques encourus en cas de « perte d'emploi »
- Maîtriser les conditions d'appartenance au régime « pôle emploi » des dirigeants et de fait, la conformité de la fiche de paie

Objectifs pédagogiques

- Connaître le périmètre du plan d'indemnisation chômage
- Connaître la Garantie Sociale du Chef d'entreprise et les services associés

Programme

2h

- L'environnement économique
 - Création d'entreprises et défaillances
- Le plan Indemnisation Chômage
 - Objectifs
 - Garanties et tarification
 - Conditions d'affiliation
 - Cotisation et paiement
 - **Illustré par des exemples concrets**
- L'offre de Garantie Sociale du chef d'entreprise
- Focus sur les services associés